



# Règlement Du Challenge de la Sportivité

**« Le Football, c'est avant tout un jeu »**

# COMMISSION ETHIQUE

## **Article 1**

Le District Aube organisera par le biais de la Commission Foot Ethique , chaque saison le challenge de la sportivité FOOT ETHIQUE/ ROGER RICHIR , réservés aux équipes disputant les championnats seniors de District , de la division supérieure à la division inférieure.

## **Article 2**

L'équipe classée 1<sup>er</sup> sur l'ensemble des groupes de D1 et de D2 , ainsi que l'équipe classée 1<sup>er</sup> de l'ensemble des groupes de D3 seront récompensées.

## **Article 3**

Un classement final sera établi en fin de saison . Il sera consultable sur le site internet du District .Un classement intermédiaire à mi-championnat sera également publié.

## **Article 4**

Toutes les journées du championnat seront prises en compte , sans exception.

## **Article 5**

Toutes les sanctions retenues entrent en ligne de compte pour l'établissement du classement.

## **Article 6**

Dans le groupe D1/D2 l'équipe qui aura le plus petit nombre de points de pénalité sera déclarée vainqueur à l'issue de la saison.

Il en sera de même pour le groupe des D3.

En cas d'égalité de point , l'équipe ayant le moins de pénalités pour exclusion sera déclarée vainqueur.

En cas de nouvelle égalité , celle ayant eu le moins de pénalités en avertissement sera déclarée vainqueur.

## **Article 7**

L'attribution des challenges de la sportivité Foot Ethique /Roger RICHIR sera du domaine de la Commission Foot Ethique et se fera selon les critères suivants :

1. Equipe ayant le moins de points de pénalité durant la saison sur l'ensemble des groupes de sa catégorie.
2. Comportement général au cours de la saison (joueurs,dirigeants)
3. Rapport avec les différentes commissions.
4. Grille d'évaluation Foot Ethique des clubs.

## **Article 8**

Les vainqueurs des deux catégories seront récompensés par le DAF

## **Article 9**

Ces challenges sont gérés par la commission Foot Ethique qui se réserve le droit d'apporter toutes modifications au présent règlement en cas de nécessité.

Les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par la Commission Foot Ethique et ceux , en dernier ressort.

## **Article 10**

Les points de pénalités sont les suivants :

A/ Joueurs ou dirigeants

Exclusion temporaire (carton blanc) : 0.5 point

Avertissement inscrit au fichier : 1 point

Match avec sursis : 2 points par match

Match ferme : 4 points par match

B/ **Suspension a temps**

Joueurs suite à une exclusion : 16 points par mois

Dirigeants : 32 points par mois.

## **C/ Clubs**

Abandon de terrain de l'équipe : 30 points (+points dus aux avertissements ou exclusions)

### **Match arrêté :**

1. Pour moins de 8 joueurs : (suite à blessure) pas de pénalité .
2. Pour refus d'un joueur de quitter le terrain : 50 points (+points dus suite à avertissements et ou à exclusions)
3. Pour voie de fait envers arbitre pendant et après la rencontre en championnat coupe ou challenge : Exclusion du Challenge de la sportivité.
4. Pour fraude sur identité : exclusion de l'équipe du challenge de la sportivité pour la saison.

### **Article 11**

Ce présent règlement sera consultable sur le site internet du District.